

## Conseil fédéral du 13 au 15 novembre 2013

### Point 13. Charte des valeurs québécoises

*Considérant nos positions antérieures et l'état actuel des débats ;*

*Considérant que la FNEEQ appuie une charte de la laïcité faisant la promotion de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État ;*

*Considérant que la FNEEQ doit prendre position dans les débats de société qui touchent ses membres ou des enjeux de société ;*

*Considérant que la FNEEQ est une organisation syndicale qui vise à défendre les droits collectifs et individuels de tous ses membres ;*

*Considérant le caractère démocratique, inclusif et pluraliste de la société québécoise ;*

*Considérant que la FNEEQ croit davantage dans l'éducation et la sensibilisation que dans les mesures coercitives ;*

*Considérant que l'adoption du projet tel que proposé risque d'entraîner des procédures judiciaires longues, coûteuses et inutiles ;*

Il est proposé :

- 1) Que la FNEEQ fasse la promotion de l'inclusion, notamment par l'intégration culturelle, professionnelle, économique et linguistique ;
- 2) Que la FNEEQ dénonce les enjeux électoralistes entourant cet important débat ;
- 3) Que la FNEEQ poursuive le débat lors d'une prochaine instance fédérale.

Dans le contexte du dépôt du projet de loi no60, que la FNEEQ se prononce généralement :

- a) En faveur de la neutralité de l'État ;
- b) En faveur de l'égalité homme-femme ;

- c) En faveur de l'encadrement des demandes d'accommodement qui viendraient introduire des facteurs de discrimination fondée sur le genre ;
- d) En faveur de l'obligation d'être à visage découvert comme la situation l'exige dans l'ensemble des interactions entre les citoyens et les représentants de l'État lors de l'offre ou de la réception des services publics ;
- e) En faveur de l'interdiction du port de signe religieux pour les personnes qui représentent le pouvoir et l'autorité coercitive de l'État dans les fonctions suivantes : les magistrats, les procureurs de la Couronne, les policiers, les gardiens de prison et le président de l'Assemblée nationale ;
- f) Contre le port du voile intégral dans les institutions d'enseignement puisqu'il nuit aux relations humaines et particulièrement aux relations d'apprentissage ;
- g) Que la FNEEQ dénonce l'incohérence du projet de loi 60 qui ne remet pas en question les subventions et les avantages fiscaux aux groupes religieux, le financement public des écoles à vocation religieuse, le maintien du crucifix à l'Assemblée nationale et la prière dans les conseils municipaux, et qui va à l'encontre de l'égalité homme-femme ;
- h) Que la FNEEQ s'oppose à la modification unilatérale des clauses de non-discrimination de nos conventions collectives, telle que proposée par l'article 13 du projet de loi 60.